

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2017 au Centre Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) de la Côte d'Or

Le 9 septembre 2009 a été créé le Centre Départemental d'accès aux Droits de Côte-d'Or, dont Dijon Métropole est membre depuis le 26 mars 2009 par délibération.

Le CDAD a pour objectif de favoriser l'accès au droit des habitants de la Côte-d'Or et il est, à ce titre, chargé de :

- faire connaître les actions déjà existantes ;
- définir une politique locale adaptée pour développer l'accès au droit et mettre en oeuvre des dispositifs nouveaux dans différents domaines du droit, ou au bénéfice de publics particuliers (jeunes, personnes âgées, détenus...).

Au cours de l'année 2016, l'action du CDAD a été centrée d'une part sur la pérennisation des actions engagées les années précédentes, notamment le point accès au droit à la maison d'arrêt de Dijon ouvert en 2015 ainsi que le renouvellement pour la deuxième année consécutive de l'action d'information auprès des lycéens, conduite en collaboration avec le barreau de Dijon et le Rectorat de l'Académie de Dijon et, d'autre part, sur la création de nouveaux lieux d'informations juridiques ou de consultations d'avocats à la Communauté de communes du Val de Norges et à Seurre et enfin, l'intégration, par avenants, au sein du CDAD des permanences juridiques résultant de conventions passées initialement par le Barreau de Dijon avec plusieurs communes du département, dont Quetigny, Saint-Apollinaire, Talant et Longvic.

Pour l'année 2017, le budget prévisionnel est de 26 019 €, et dans ce cadre, il est proposé l'octroi d'une subvention de 3 000 € au Centre Départemental d'Accès aux Droits pour l'année 2017.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € au Centre Départemental d'Accès aux Droits ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2017 de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0